

**DELIBERATION N° 01/2012 du 31 Janvier 2012**

**Levant la prescription envers l'IRCANTEC pour des cotisations sur les exercices 2001 à 2008**

En sa séance du 31 janvier 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 1/CONV/CM/2012 du 24 janvier 2012, sous sa présidence, avec Madame Carolina TEUIRA., secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,**

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** les inscriptions et disponibilités budgétaires ;

**Considérant** l'ancienneté des créances impayées et relancées ;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil Municipal autorise la levée de la prescription envers l'Institut de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques (IRCANTEC) sur l'ensemble des créances présentées dans le tableau ci-dessous, restées jusqu'ici impayées (pour non déclaration), afin de permettre de régulariser la situation des intéressés :

Année	Part salariale	Part patronale	Total
2001	310 833	466 971	777 804
2002	407 936	612 708	1 020 644
2003	425 677	639 478	1 065 155
2004	429 797	645 740	1 075 537
2005	431 805	648 686	1 080 491
2006	432 704	650 018	1 082 722
2007	432 704	650 018	1 082 722
2008	510 183	766 404	1 276 587

**Article 2 :** Les dépenses relatives sont imputables aux articles 6532 et 6533 de la Section de Fonctionnement du Budget Communal.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4** : Le Maire, ou le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (19) : FAATAU Félix (+ procuration 1), TEUIRA Carolina, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, HIRO Andréa, TAINANUARIII Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHII Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, TAI Tevanaa (+ procuration 2), FAATAUIRA Camille, TUFaimea Rehoboama.

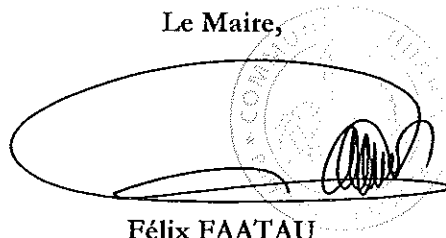
Deux (02) sont absents et représentés par procuration :

1 – TSING TIN Félix a donné procuration à FAATAU Félix ;  
2 – MAI Alphonse a donné procuration à TAI Tevanaa.

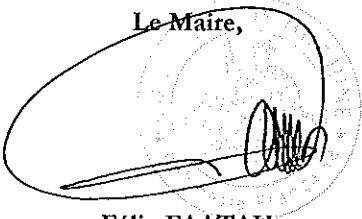
Neuf (09) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges.

Le Maire,



Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 17	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le et publication ou notification du  Le Maire,  Félix FAATAU
Votants : 19 dont 2 pouvoirs	
Abstentions : 0	
Exprimés : 19	
Votes pour : 19	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	